



Politique d'inscription et de participation aux activités de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de l'Université Laval est fière d'offrir à la communauté étudiante de la maîtrise et du doctorat, ainsi qu'aux personnes en stage postdoctoral, une programmation étendue d'activités pour enrichir leur parcours, développer leurs compétences professionnelles transversales et favoriser leur insertion professionnelle.

La présente politique d'inscription et de participation vise à favoriser la responsabilisation des personnes qui choisissent de participer à ces activités et à assurer une utilisation optimale des ressources et places disponibles.

En s'inscrivant à une activité, la personne responsable reconnaît avoir pris connaissance des modalités ci-dessous et les accepter.

1. Inscription

L'inscription est obligatoire pour toutes les activités.

Des frais d'inscription, variables selon le type d'activité, sont exigés.

Le paiement des frais est exigé au moment de l'inscription.

2. Participation

En s'inscrivant à une activité, la personne s'engage à être présente et à participer activement à toutes les séances prévues à l'horaire de l'activité.

Les frais d'inscription sont intégralement remboursés aux personnes ayant honoré leur inscription.

3. Inscription non honorée (no-show)

Une inscription est considérée comme non honorée (no-show) lorsque :

- la personne inscrite ne se présente pas à l'activité ou manque une des séances prévues
- OU
- la personne inscrite arrive avec un retard important ou part avant la fin de l'activité
- OU
- la personne inscrite n'a pas respecté les délais d'annulation prescrits.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés aux personnes qui n'honorent pas leur inscription.

Une personne qui n'honore pas son inscription à plus d'une reprise pourrait se voir imposer une restriction d'accès partielle ou complète aux autres activités proposées par la FESP.



4. Annulation

La personne qui est dans l'impossibilité de participer à l'activité est invitée à annuler son inscription dans les meilleurs délais afin que la place libérée puisse être offerte à une autre personne.

Un remboursement des frais d'inscription sera accordé aux conditions suivantes :

- Plus de 5 jours ouvrables avant le jour de l'activité : remboursement complet
- Entre 5 et 3 jours ouvrables avant le jour de l'activité : remboursement partiel (50 %)
- Moins de 3 jours ouvrables avant le jour de l'activité : aucun remboursement

Toute demande d'annulation doit être transmise par courriel à : evenements@fesp.ulaval.ca

5. Activités offertes par un partenaire

Lorsqu'une activité est offerte ou gérée par une entité partenaire, les conditions d'inscription, d'annulation et de remboursement du partenaire s'appliquent.

6. Modification ou annulation d'une activité

La FESP peut modifier ou annuler une activité en tout temps.

Dans ce cas, les frais d'inscription, s'il y a lieu, sont remboursés intégralement.

7. Information

Pour toute question : evenements@fesp.ulaval.ca